



Flash Info

n°125 – 25 mars 2010 (3/3)

REUNION DU GROUPE CHEVAL DU COPA : MERCREDI 17 MARS 2010

Mercredi 17 mars dernier s'est tenue la réunion du Groupe Cheval du COPA, à Bruxelles. Présidé par Philippe HOUDART, ce groupe cheval a un double objectif : réunir les représentants cheval des syndicats agricoles européens et bâtir une stratégie commune sur les principaux dossiers.

Retour sur les principaux sujets traités lors de cette réunion à laquelle ont participé les délégations hollandaise, allemande, suédoise, finlandaise et française.

Transport.

Depuis plusieurs semaines, la question de la révision du Règlement Transport 1/2005 est évoquée. Certains pays souhaitent en effet revoir la question des durées de transport et d'espace alloué aux animaux pendant le transport. Finalement, la Commission, récemment modifiée, semble adopter une autre stratégie et demander, comme le permet l'article 32 du Règlement, un rapport d'étape. Pour préparer ce rapport, différents organismes vont travailler dès 2010 à l'évaluation du dispositif et notamment son efficacité sur le bien-être des animaux pendant le transport. Compte-tenu du travail scientifique à mener, et des conclusions à étudier, il est peu probable que le Règlement soit modifié en 2011. La plus grande vigilance reste cependant de mise, la situation devant probablement évoluer ensuite.

TVA.

Le dossier TVA a franchi un cap en fin d'année 2009 avec la traduction devant la Cour de Justice, en plus des Pays Bas déjà cités, de la France, de l'Autriche, du

Luxembourg et de l'Allemagne. La Commission reproche à ces pays de ne pas appliquer le bon taux de TVA pour les ventes d'équidés. Une remise en cause de ces taux réduits sur les ventes risque fortement d'avoir des conséquences, notamment en France, sur le taux appliqué à toutes les activités équestres. Depuis que le litige a été porté devant la Cour de Justice, les syndicats agricoles ont moins de latitude à agir, ils peuvent toutefois maintenir la pression sur leur gouvernement, qui eux doivent apporter leurs arguments aux instances européennes.

Loi sur la Garantie de conformité.

Cette loi, qui renforce les garanties du consommateur en lui permettant de contester la conformité du bien « cheval » au contrat pendant 2 ans, cause, un peu partout en Europe, d'importants tords aux professionnels. La délégation allemande a proposé aux membres du COPA une motion visant à demander « *que soient créées, à l'échelle européenne, les conditions pour que l'achat d'animaux ne soit pas soumis aux règles strictes de la législation sur l'achat de biens de consommation* ». En d'autres termes, les professionnels allemands demandent que le cheval soit exclu du dispositif actuel. Le Groupe Cheval a décidé d'adresser à la Commission Européenne un courrier allant dans le sens de la motion allemande.

Projet de loi français visant à changer le statut juridique du cheval.

La délégation française a présenté le projet de loi du député visant à faire du cheval un animal de compagnie. Il a été rappelé aux membres du COPA à quel point une telle loi, si elle venait à être adoptée, pouvait être nuisible à la filière cheval française. Il est à craindre également un effet de contagion aux



Flash Info

n°125 – 25 mars 2010 (3/3)

autres états membres, tant la mouvance protection animale est sans frontières. La délégation française transmettra ses argumentaires aux autres syndicats européens.

La prochaine réunion du COPA se déroulera en fin d'année 2010. Le Président HOUDART souhaite en effet qu'un point d'étape soit réalisé avant la fin de l'année et qu'une réflexion sur la place du Cheval dans la future PAC soit menée.

ECOTERRORISME : ETRE VIGILANT ET PRO-ACTIF

Le terme éco terrorisme est un néologisme qui désigne les menaces, intimidations ou actes de violence contre des biens ou des personnes physiques commis au nom de l'écologisme ou de l'anti-spécisme (*théorie visant à mettre toutes les espèces - dont l'espèce humaine - sur un pied d'égalité et donc a condamner notamment la consommation de viande, l'élevage et la majorité des utilisations des animaux*). On a entendu parler de personnes lâchant des visons d'élevage pour leur redonner la liberté ou de saccages de laboratoires pharmaceutiques au nom du bien-être animal. Aujourd'hui, ces militants pour qui l'animal est l'égal de l'homme commencent à s'en prendre à la filière viande. Ainsi, en mars 2008, l'école de la boucherie, à Paris, a été enflammée volontairement, au risque de blesser les élèves. Si ces extrémistes sont peu nombreux sur notre territoire, en comparaison du Royaume-Uni ou des Etats-Unis, il faut savoir être vigilant. Toute déflagration, signée, doit nous être signalée pour que l'information soit rapidement remontée aux services nationaux spécialisés dans le domaine.

PHAE 2010 : RENOUELEMENT ANTICIPE FORTEMENT RECOMMANDE DES CONTRATS HERBAGERS ARRIVANT A ECHEANCE EN 2011

Le renouvellement des PHAE en 2010 qui était remis en question dans le projet de loi de finances en fin d'année 2009, faute de crédit est, suite à une forte mobilisation de la FNSEA et du réseau, finalement accepté.

Les sortants des contrats herbagers engagés en 2005

Les bénéficiaires d'un contrat « herbager » de type PHAE 1 et CAD engagé en 2005 et arrivé à son terme normal au 31 décembre 2009, peuvent donc demander en 2010 le renouvellement de leur contrat en PHAE 2, pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, selon les règles communes d'éligibilité habituelles aux MAE.

Les sortants des contrats herbagers engagés en 2006

Attention ! Il n'est pas prévu d'engager de nouveaux contrats PHAE en 2011, hormis éventuellement ceux de nouveaux installés.

Aussi, pour les sortants de contrats herbagers de type PHAE 1 et CAD, engagés en 2006, qui arriveront à expiration le 31 décembre 2010 et dont le renouvellement aurait dû en principe s'opérer l'année prochaine, lors de la déclaration PAC 2011, le Ministère de l'Agriculture propose de renouveler leur contrat par anticipation dès 2010. Ainsi, il est proposé aux exploitants de résilier leur contrat un an avant leur terme et de repartir sur un contrat PHAE 2, pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Cette possibilité est permise par la réglementation communautaire, car, en l'espèce, il s'agit de rompre un contrat



Flash Info

n°125 – 25 mars 2010 (3/3)

engagé sous l'ancienne programmation de développement rural, pour souscrire à un nouveau contrat dont le cahier des charges est plus rigoureux que celui de leur contrat actuel. L'objectif est de renouveler, dès 2010, l'ensemble des contrats herbagers de l'ancienne programmation de développement rural 2000-2006 existants.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Ministère précise que si ces bénéficiaires n'acceptent pas de renouveler leur contrat par anticipation en 2010, ils n'auront pas la possibilité de demander le renouvellement du contrat en 2011.

Aussi, il est essentiel de communiquer sur ce renouvellement anticipé des contrats herbagés, dans la mesure où cela assure aux exploitants concernés d'avoir la PHAE pour les 5 prochaines années. Nous vous invitons à transmettre cette information aux agriculteurs concernés de votre département.

Source FNSEA

AGENDA

- Mardi 30, mercredi 31 mars, 1^{er} avril : Congrès de la FNSEA à Auxerre ;
- Jeudi 8 avril 2010 : Comité du Fonds Eperon
- Vendredi 9 avril 2010 : Conseil d'Administration de la FNC à Paris ;
- Dimanche 11 avril : vente Cavalescence de Dijon.
- Lundi 12 avril 2010 : Caractérisation des chevaux pour la vente de Vittel
- Mercredi 21 avril 2010 : Bureau de la Fival